

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le 14 novembre 2023 à 18 h 30** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2023.

Administration générale

- 1 - Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement pour le période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
- 2 - Instauration et tarification du stationnement horodaté de l'ensemble de l'avenue Savorani
- 3 - Programme d'extension du réseau de vidéoprotection 2024 : sécurisation du cheminement piétonnier élargi de l'avenue Savorani
- 4 - Création d'une zone bleue rue du Docteur Lyons à proximité de la Maison des Arts
- 5 - Subvention complémentaire à l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Cap d'Ail pour l'organisation de deux stages de karaté
- 6 - Demande de subvention pour l'acquisition d'équipements pour la police municipale
- 7 - Demande de subvention – Soirées Sacha Guitry 2024
- 8 - Service culturel - Demande de subvention – Nuits d'été 2024
- 9 - Dissolution de la Caisse des Ecoles
- 10 - Passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux
- 11 - Exonération de redevance d'occupation du domaine public
- 12 - Demande de renouvellement de la dénomination de commune touristique
- 13 - Demande de renouvellement de la concession de la plage naturelle Mala au profit de la commune

Finances

- 14 - Décision modificative n°3 – Budget principal 2023

Personnel

- 15 - Présentation du Rapport Social Unique 2022
- 16 - Modification du tableau des effectifs

Questions diverses